

LE FRÈRE POLYCARPE

René Sanctorum

1. Biographie

Jean-Hippolyte Gondre est né le 21 août 1801 à la Motte-en-Champsaur, non loin de la Salette (lieu d'un important sanctuaire marial dans les Alpes), un village de 600 habitants, peut-être, à l'époque, (aujourd'hui 310), situé à 1100 mètres d'altitude. C'est un pays rude qui vit exclusivement de l'agriculture de montagne (céréales et troupeaux). Sa famille est réputée pour sa piété : son père est désigné par le surnom de Piatou, Jean le pieux. Sa mère meurt alors qu'il n'a que trois ans. Ses deux sœurs et son frère mourront jeunes. Le père se remariera deux fois. La seconde épouse lui donnera un fils, Joseph, demi-frère d'Hippolyte.

Le petit garçon, comme ses camarades, garde les moutons à la belle saison. On raconte qu'il profitait de ses longues journées pour prier, faire prier ses petits camarades, construire et orner de petits autels à Marie et même composer des cantiques sur des airs connus. Durant les mois d'hiver il fréquentait l'école, car, chose rare à l'époque, La Motte s'offrait les services d'un instituteur.

Plus tard, il délaissera les moutons pour le travail de la terre, mais il se sent poussé à la prêtrise. Cependant, vu la pauvreté de son père, incapable de payer de longues études à son fils, le curé de la paroisse le dissuade de tenter cette voie.

Cela n'empêche pas Hippolyte d'entreprendre, avec Dieu sait quelle aide, durant les longues soirées d'hiver, des études qui le mèneront au premier degré du Brevet de Capacité. Le voici devenu instituteur. Il convient de souligner le caractère exceptionnel de ce genre d'orientation dans le milieu rural de l'époque. Embauché à la Motte même, il restera l'instituteur du village jusqu'en 1827.

Mais l'éducation des jeunes ne lui suffit pas. Il se sent appelé à la vie religieuse. Un jeune homme d'un hameau voisin, distant de 2 Km 500 seulement, venait d'entrer chez nous, on ne sait comment. Par son intermédiaire, Hippolyte écrit au Père François, Supérieur, qui l'accepte volon-

tiers. Il se rend donc au "Pieux-Secours", en juin 1827, et le 16 septembre de la même année, revêt la soutane : le voilà devenu Frère Polycarpe, après trois mois de Postulat.

Tout novice qu'il est, on le nomme instituteur au "Pieux-Secours" et, à l'automne 1828, novice encore lui-même, il devient maître des novices à Lyon. Avec ce premier groupe, il introduit la méthode d'oraison de Saint Ignace, qui est toujours à l'honneur chez nous. On peut donc supposer qu'il avait auparavant rencontré des éducateurs qui étaient de vrais maîtres spirituels, mais on n'a aucun renseignement à ce sujet.

En 1829, il est admis à la profession, qui sera pour lui, d'emblée, la profession perpétuelle, signe assez clair de la confiance qu'on lui faisait. Il est vrai qu'un certain Frère Benoît, du temps d'André Coindre, a fait sa profession perpétuelle au bout de deux ans seulement dans l'Institut, mais il s'agissait d'un an de noviciat et d'un an de profession temporaire. En 1830, quand le Père François ferme le noviciat de Lyon, par crainte des mouvements révolutionnaires, il est envoyé à Vals (Près le Puy) comme directeur d'une école nouvellement fondée (1828). Le Frère Polycarpe regroupe parmi les pensionnaires quelques élèves attirés par la vie religieuse et les formes. Quand en 1836, le Frère Xavier rouvrira le noviciat, à Vals, c'est le Frère Polycarpe qui en sera chargé. L'année suivante, il passera son Brevet de Capacité du Second degré.

En 1838, le noviciat est définitivement transféré à Paradis qui vient d'être bâti. On y place également le pensionnat de Vals: le Frère Polycarpe est le maître de l'un et le directeur de l'autre. Il ne quittera plus la maison.

Au chapitre de 1840, il est nommé (et non élu : rappelons-nous le changement de statuts effectué d'autorité par François Coindre) premier Assistant général. Le Chapitre de 1841 qui accepte la démission du Père François, décide, après s'être encore posé la question d'un supérieur ecclésiastique, de se conformer aux volontés du Fondateur : " Nous (...) avons décidé à l'unanimité que

nous élirions un de nos Frères afin que nous eussions non seulement un maître pour nous commander, mais un modèle qui nous montre lui-même le chemin en marchant le premier dans la pratique de nos saintes règles et constitutions." (Minutes du Chapitre général, 13 septembre 1841). Ce modèle sera le Frère Polycarpe, élu à l'unanimité, moins sa voix. Mais, continue le rapport : " Comme nous étions dans une espèce d'incertitude sur la marche que prendraient nos affaires, nous avons convenu, à l'unanimité, mais sans préjudice à l'article des Statuts (qui prévoyait l'élection à vie), que le nouveau supérieur ne serait élu que pour 5 ans."

Au moment de son élection, le Frère Polycarpe a quarante ans. C'est un homme de taille moyenne, aux traits un peu rudes, mais toujours serein et souriant. Fragile de santé, il sera victime de plusieurs maladies graves qui le mettront aux portes du tombeau : pneumonie en 1843, typhoïde en 1847, et une autre maladie grave en 1857. Pour cette raison, il devra laisser à ses assistants les visites aux communautés dès les années 50.

Au moral, c'est un homme bon et modeste, d'une paix intérieure inaltérable. Il aurait pourtant eu de nombreuses raisons de se laisser aller à la tristesse ou au découragement. L'une d'entre elles viendra, paradoxalement, du Père Arnaudon, aumônier de Paradis, qui avait obtenu la démission du Père François Coindre. L'abbé Arnaudon, se figurait que les Frères ne pouvaient se gouverner seuls et qu'ils avaient donc besoin de sa direction. Aussi s'imposa-t-il sans cérémonie, ouvrant la correspondance du Supérieur et y répondant, assistant aux Conseils, décidant des ouvertures ou fermetures, intervenant dans les obédiences ou la conduite du noviciat. Les choses en étaient à ce point que Paradis recevait des lettres adressées à " Monsieur Arnaudon, supérieur des Frères" ou "supérieur du noviciat", etc.

A plusieurs reprises, le Frère Polycarpe informa l'évêque du Puy, Monseigneur Demisoles, de l'ingérence injustifiable du prêtre, mais celui-ci avait mis l'évêque de son côté, si bien que le Frère Polycarpe dut supporter l'intolérable tutelle

jusqu'en 1849, date de la prise de fonction d'un autre évêque.

En 1846, le Chapitre va élire le Frère Polycarpe comme supérieur général à vie. Le pauvre homme essaiera, par deux fois, de refuser son mandat, obtenu pourtant à l'unanimité moins sa voix, mais la troisième fois, le premier Assistant le menacera de lui faire intimer par le Chapitre l'ordre d'accepter, au nom du vœu d'obéissance. Alors le Frère Polycarpe se soumettra. Il poursuivra donc sa tâche pour le plus grand bien de l'Institut jusqu'en 1859. A cette date, l'Institut comportera plus de 400 frères et novices et 75 aspirants. Pour être honnête, il faut ajouter que cette extraordinaire progression n'est pas propre à notre institut et n'est pas due au seul charisme du Frère Polycarpe. On voit ainsi que « de 1851 à 1861, le nombre de religieux en France passe de 4 000 à 18 000 [quatre fois et demie de plus] ». (R Bonnafous, *Louis Querbes*, t.2, p. 407) Les Frères seront répartis en 97 communautés (au lieu de 21). L'Institut disposera de Règles et de statuts cohérents, il sera présent aux Etats-Unis et dans huit départements français, dont "la petite Amérique", c'est-à-dire les fondations groupées au pied des Pyrénées.

La mort du Frère Polycarpe fut rapide. Il s'alita le 27 décembre 1858 et semblait en bonne voie de guérison lorsque, le 9 janvier, son état empira brusquement. Il mourut en quelques heures. Ce fut non seulement la surprise, mais la consternation parmi les Frères. Beaucoup, en apprenant son décès, éclatèrent en sanglots : " nous sommes orphelins du plus tendre des pères", écrivait le même jour le Frère Adrien, dans sa circulaire. En même temps, les Frères sont persuadés d'avoir vécu avec un saint qui poursuivra, depuis le ciel, son action en faveur de l'Institut. Ils se rendent compte qu'ils lui doivent la survie et le développement de la Congrégation. Aussi les Capitulants déclarent-ils peu après, qu'ils regardent "le Frère Polycarpe comme le second fondateur de la Congrégation, le vénérant comme un saint religieux... »

Comment un tel titre peut-il se justifier? C'est en développant les différents aspects de l'action du saint Frère qu'on pourra s'en rendre compte.

2. Le législateur

Jusqu'en 1841, les Frères n'avaient pour se guider que les Règles très succinctes du Père Fondateur, qui se proposait d'ailleurs de les développer, au moment où la mort l'arrêta. Ces règles manuscrites avaient été copiées et recopiées, des additions faites au cours des années n'avaient pas toujours été transcrites par tous. Bref, c'était le désordre. Pour ajouter à la confusion, le Père François avait, semble-t-il, imposé quelques-uns de ses propres textes.

En 1842, le Frère Polycarpe veut entreprendre une œuvre cohérente concernant nos Règles. Il demande à tous les Frères leur collaboration, surtout par l'envoi de tous textes en provenance du Père André, qu'ils fussent publics ou personnels. A partir de ces documents, il met au point, en 1844, une première mouture des Règles, qu'il soumet aux Evêques des diocèses où se trouvaient les Frères. Fort de leur approbation unanime, il les fait reproduire et envoyer à tous les Frères pour examen et mise en pratique ad experimentum.

Ces règles traitaient des principes juridiques de notre vie religieuse, de la vie communautaire, des devoirs des Frères dans les oeuvres. Poursuivant l'oeuvre du Fondateur, il s'inspirait - au sens très large du mot - des Constitutions des Jésuites pour ce qui regarde la vie spirituelle (c'est du moins ce qu'on a l'habitude de dire. Il s'agit en fait d'un recueil de citations d'Ignace, destiné aux novices jésuites et qu'on appelait abusivement : *Sommaire des Constitutions de Saint Ignace*), et des Frères des Ecoles Chrétiennes pour ce qui regarde la conduite des œuvres; en ce qui concerne cet ouvrage, c'est parfois de la copie pure et simple. Le Frère Stanislas pense que, si on voulait estimer les emprunts en pourcentages, on pourrait parler ainsi: 30 % des textes s'inspirent des Jésuites, 40 % des Frères des Ecoles Chrétiennes et 30 % proviennent directement du Père André Coindre. Son choix a été guidé par l'expérience de plus de vingt ans d'une forme de vie religieuse façonnée par les circonstances. Le Chapitre de 1846 approuva ces Règles quasiment sans apporter de modifications.

Ces premières Règles du Frère Polycarpe nous stupéfient par leur austérité. Les Frères sont considérés plus comme des moines que comme des religieux dans l'action apostolique. C'est d'ailleurs une constante dans les Congrégations

"apostoliques", centrées sur des institutions, de n'avoir jamais bien su trouver la bonne formule et d'avoir toujours lorgné vers la forme monastique, alors même qu'on constatait son évidente inadéquation.

Un exemple de cette austérité nous est donné par le règlement journalier. Les Règles du Frère Polycarpe accordaient aux Frères sept heures de sommeil, en été, sept heures trente en hiver (c'est la tradition des Carmélites : voir la Règle de Thérèse d'Avila). On avait une heure trente de récréation en commun, si l'on n'avait pas d'internes, des lectures à tous les repas et pendant toute leur durée, plus de trois heures d'exercices de piété - comme on disait - sans compter la messe ni les entretiens spirituels qu'on était tenu de faire durant les récréations, de trente minutes, environ. Et ce programme pendant onze mois de l'année : encore le mois de repos de l'été était-il amputé de la retraite en grand silence.

On pourrait aussi évoquer la clôture très stricte, les relations rarissimes avec la famille, l'obligation d'étudier, de préparer sa classe, etc. dans une salle commune, le coucher en dortoir ...

Au chapitre de 1856, après dix ans d'expérience, il est devenu clair aux yeux de tous que les Règles sont inapplicables : ou on les néglige, ou on délaisse le travail professionnel, ou on ne résiste pas physiquement. Aussi les capitulants, sur proposition du Frère Polycarpe lui-même qui s'était bien rendu compte de la situation, allègent-ils nettement le programme journalier : les temps de prière sont ramenés à deux heures trente (au lieu de trois), la lecture des repas est limitée à une partie du temps, et aux seuls repas principaux ; on supprime les entretiens spirituels des récréations.

Parallèlement à ces Règles, le Frère Polycarpe modifie les Statuts de l'Institut, en partant de ceux du Père Fondateur que le Père François avait modifié, en 1840, on s'en souvient, pour pouvoir s'assurer la mainmise sur le Conseil Général. En 1856, une nouvelle mise au point assez radicale sera effectuée. Elle portera sur le vocabulaire, la division de l'Institut en provinces, l'élection et le mandat des membres du Conseil Général, le type d'œuvres de l'Institut. Ces statuts étaient surtout destinés à l'extérieur: autorités civiles et religieuses, aspirants, et, de ce fait, ils

étaient très succincts. Il nous manquait de vraies Constitutions.

C'est encore le Frère Polycarpe qui s'attelle à la tâche. Il prépare un plan d'ensemble et commence à rédiger un peu plus de la moitié des articles. Présenté au Chapitre de 1856, ce travail reçoit un accord de principe. Il est convenu que le Frère

Supérieur et les Assistants prépareront un ensemble complet pour l'année suivante. En fait, les occupations des Assistants, d'une part, puis la mort du Frère Polycarpe, d'autre part, rejettent à l'année 1874, soit plus de vingt-cinq ans plus tard, la rédaction définitive des Constitutions.

3. Le Supérieur

Le Frère Polycarpe a laissé à tous les Frères le souvenir d'un supérieur exceptionnel. Sans doute cette impression-là s'est-elle imposée au regard du soin qu'il a porté à la formation, de ses nombreuses fondations et surtout de sa manière de diriger les Frères.

a) La formation

Le Frère Polycarpe a apporté beaucoup de soin à la formation des novices. Le noviciat comportait deux ans, soit un an à la maison de formation et un an en communauté d'établissement. Il y eut quelques exceptions. Certains postulants entraient diplômés et parfois même assez bien formés sur le plan religieux, comme le Frère Adrien, futur supérieur général: on ne pouvait pas imaginer les mélanger avec des jeunes de moins de vingt ans à qui il fallait tout apprendre, à commencer par le savoir-vivre. Les aspirants déjà formés restaient peu à la maison du noviciat et y recevaient une formation à part, qu'ils poursuivaient en communauté d'école.

De 1841 à 1850, nous avons eu une moyenne de 18 novices par an, de 1850 à 1860, de 53 novices par an (71 en 1853). Aussi, en 1852, le Frère Polycarpe ouvre un second noviciat à Marvejols. On projette même d'en fonder un troisième en Corrèze, mais ce projet ne se réalisera pas.

Le Frère Polycarpe a institué en 1853, après le noviciat, le scolasticat qu'il appelait "l'École normale": il s'agissait d'une année passée à la maison même du noviciat et qui prolongeait la formation antérieure. En somme les deux années de noviciat se déroulaient sur place. Le Supérieur veillait à nommer pour les novices et scolastiques des Frères cultivés et ardents. Lui-même voyait souvent en particulier les jeunes en formation et leur donnait des conférences.

De même il encouragea toujours les frères à

poursuivre leurs études. Lui-même, nous l'avons vu, avait passé en 1837, un diplôme supérieur pour l'éducation primaire. Il voulait que les frères se munissent des diplômes d'enseignement alors même qu'ils n'étaient pas encore toujours formellement exigés (seul le directeur d'école était tenu de posséder le Brevet de Capacité). Il plaça à Lyon des Frères brillants qui suivaient des cours dans les hautes écoles de la ville et il faisait venir à Paradis un professeur de mathématiques. L'extension de l'Institut, en effet, ne pouvait se limiter au nombre des Frères, encore fallait-il assurer leur valeur sur tous les plans.

b) Les fondations

A cette époque, nos Frères en école étaient surchargés. Il existait des écoles de 200 et même 300 élèves (Subersac, Egletons) tenues par trois Frères. Un jeune Frère débutant de 18 ans pouvait se trouver à la tête d'une classe de 80 ou 100 élèves, s'occuper de la cuisine et surveiller les internes. Sans doute devait-on être moins exigeant pour les apprentissages des élèves et ceux-ci devaient être plus dociles et participants que nos élèves d'aujourd'hui.

Le Frère Polycarpe, grâce aux nombreuses rentrées, s'efforcera de placer quatre Frères au moins dans chaque école et il y parviendra presque partout.

En 1841, l'Institut comptait 18 maisons (après 15 ans d'existence). Le Frère Polycarpe en a fondé, en 18 ans, 83 autres (77 en France et 6 en Amérique) et en a fermé 7. Ainsi en 1859, nous comptons 97 établissements. C'est chaque année qu'on ouvrait de nouvelles communautés; l'année 1857, on a atteint dix fondations, en une seule année! Mis à part les Etats-Unis et les Basses-Pyrénées, la plupart se situaient dans un rayon de cent cinquante kilomètres autour de Paradis sur six départements. Un Frère visiteur pouvait toujours passer d'une communauté à une autre en

une journée de voyage à pied.

En 1846, Monseigneur Portier (qui mourra lui aussi en 1859), du diocèse de Lyon, où il avait connu les Frères, évêque de Mobile (Louisiane, Etat de l'*Alabama* aujourd'hui) depuis 1826, envoie son vicaire général à Lyon pour demander des Frères afin de prendre en charge l'orphelinat de la ville (où l'on voit que l'action du Frère Polycarpe se situe dans la droite ligne de celle de notre Fondateur). A noter que le diocèse de Lyon a fourni au XIX^{ème} siècle une quantité de missionnaires : « de 1815 à 1839 [en 25 ans], 78 missionnaires originaires du diocèse de Lyon quittent la France, de 1840 à 1869 [en 30 ans], 330 prêtres, religieux, religieuses [+ 260%]. » (D'après Yannick Essertel, *L'aventure missionnaire lyonnaise : 1815-1962*, Paris, Cerf, 2003) Le Frère Xavier le fait écrire au Frère Polycarpe qui, avec l'accord de son Conseil, s'empresse d'acquiescer. Dix jours plus tard, en la fête du Sacré-Cœur, il envoie une circulaire à tous les Frères et leur demande de se proposer: « Vous sentez-vous disposés à partir pour ce pays lointain ? Vous croyez-vous capables de sacrifier patrie, amis, parents, biens, pour aller découvrir au loin les trésors inépuisables du Cœur de Jésus et aller faire fleurir notre Institut dans les Etats Unis d'Amérique ? Joignez-vous à cette disposition assez de facilité pour apprendre une langue nouvelle ? une santé qu'un pareil trajet nécessite ? Votre dévouement et votre courage pourront-ils résister ? Dans ce cas, donnez-nous vos noms au plus tôt ... »

Lui-même se place en tête de liste puisque son terme de cinq ans expire en septembre de la même année (en fait, il sera élu à vie, à ce moment-là).

En juillet, le Conseil Général nomme les cinq premiers missionnaires (la candidature du Frère Polycarpe a été éliminée d'emblée): le supérieur sera le Frère Alphonse, il a 33 ans ; 2 autres Frères enseignants l'accompagneront, de 31 et 24 ans, un Frère surveillant de 26 ans et un Frère tailleur de 34 ans. Dès le 23 septembre, ils quittent Paradis. La création de notre première mission aura demandé 106 jours. Il en faudra 111 aux Frères pour atteindre Mobile, le 11 janvier 1847 (dont 77 en mer).

Il était convenu que nos missionnaires étudieraient la langue jusqu'à l'été puis prendraient en charge l'orphelinat. Mais huit jours après leur arrivée, piaffant d'impatience, ils décident de se

mettre à l'oeuvre immédiatement. On est Frère du Sacré-Cœur ou on ne l'est pas ! On loue une maison et on y installe les 18 premiers orphelins. Nous voilà en Amérique !

Deux irlandais se présenteront bientôt comme aspirants, les Frères William et Patrick, mais il faudra bien du temps pour que les vocations soient nombreuses. Le Frère Stanislas attribue cette difficulté au fait que le Frère Polycarpe a constamment envoyé aux Etats-Unis des renforts en Frères français, que nos missionnaires se sont trop reposés sur ce secours facile, et dès lors n'ont pas cherché à se rendre rapidement autonomes. Du reste, ce grand nombre de Frères français qui continuaient à parler leur langue entre eux, ne les a pas aidés à s'insérer dans la population, en apprenant sérieusement la langue. Cinq autres établissements seront ouverts en peu de temps, entre autres à Dubuque et à la baie Saint-Louis.

Habitué désormais aux distances, le Frère Polycarpe accepta bientôt, en 1856, d'ouvrir des écoles dans le Béarn. Il fallait six jours pour se rendre de Paradis dans cette région, après environ 1.300 Km en train, en diligence et à pied, alors qu'il y a moins de 500 Km à vol d'oiseau. D'où le nom de "Petite Amérique", donné à cette implantation nouvelle. Certains frères, de retour de la région, voulurent couper tout droit et se hasarder par les montagnes et les profondes vallées, en passant par Pau, Toulouse, Albi, Millau, Séverac-le Château : il leur fallut plus de 7 jours, et ils arrivèrent à Paradis complètement brisés. L'Institut dirigea dans la région 5 écoles du temps du Frère Polycarpe, 18 au total jusqu'en 1903.

Comment notre premier Frère Supérieur a-t-il pu diriger et animer une société en expansion aussi rapide ? Jetons un regard sur sa façon de mener l'institut.

c) Le gouvernement

Au moment où l'Institut est confié au Frère Polycarpe, il se trouve dans un état précaire : nous l'avons assez dit : peu de Frères, peu de formation, accablement par le travail professionnel et surtout une sorte d'abandon au plan spirituel. Pendant des années, les consignes presque uniques avaient consisté à économiser pour faire face à des dépenses énormes pour des projets incohérents.

- Le Frère Polycarpe comprend qu'il faut d'abord assainir les finances. Grâce à une gestion intelligente et à l'accroissement du

salaires des Frères, le problème cessera vite d'occuper le devant de la scène. Les dettes de Lyon sont vite réglées. En 1854, on achètera même la propriété voisine, indispensable pour le développement du Pensionnat. En 1854, on agrandira les bâtiments.

A Paradis, les constructions sont considérablement augmentées en plusieurs tranches, de 1842 à 1853. En 1854, on construit l'école de Marvejols qui deviendra aussi noviciat et même, un moment, scolasticat. On peut aussi acheter et construire aux Etats-Unis.

Pourtant nos Frères ne mènent pas grand train, au contraire. Leur vie frugale permet des bénéfices qui subviennent aux maisons de formation et aux expansions constantes.

Une autre source de sécurité est apportée par l'obtention en 1851, de la part du Ministère de l'instruction publique, pour toute la France, de la reconnaissance légale, déjà acquise pour l'Ardèche et la Haute-Loire par François Coindre.

- Sur le plan de la vie religieuse, une des grandes activités du Frère Polycarpe a été la visite des maisons. Dans sa réponse à l'évêque de Bayonne qui lui réclame des Frères, en 1854, il écrit : « Je demande bien pardon à votre Grandeur de n'avoir pas répondu plus tôt (...) . Pendant l'été, je suis obligé de m'absenter très souvent de la maison-mère, afin de visiter nos établissements (...). Jusqu'ici, nous avons, autant que possible, cherché à grouper les écoles dirigées par nos Frères et nos 75 établissements se trouvent disséminés sur des rayons qui ne sont qu'à des distances de 5 ou 6 lieues de nos principaux centres. De cette manière, les changements et les voyages sont moins onéreux ; il est plus facile de visiter ou de faire visiter plusieurs fois dans l'année chaque maison respectivement, ce qui ne contribue pas peu au maintien de la discipline, à la sauvegarde de tous les intérêts et à la conservation de l'esprit de famille parmi les membres de l'association." Cet extrait me paraît remarquable parce qu'il confirme que le Supérieur visitait ou faisait visiter souvent les communautés, et surtout qu'il en faisait un moyen capital de son animation dans l'Institut (sauvegarder la discipline re-

ligieuse = pratique de la règle; veiller aux intérêts = condition de vie et de travail; maintenir l'esprit de famille.)

Pendant des années, il a visité lui-même toutes les maisons, voyageant souvent à pied, parfois en diligence ou avec une petite voiture à cheval conduite par un Frère. Instituteur de formation, il visitait les classes, donnait des examens qu'il faisait corriger à Paradis (on publiait ensuite les palmarès) et conseillait les maîtres défaillants, sur la discipline ou la pédagogie.

Sa venue constituait une fête, tellement il était bienveillant, attentionné à chacun, soucieux de sa santé, de son succès professionnel, de ses progrès religieux.

A partir de 1850, il doit laisser progressivement la tâche de visiter les communautés aux Assistants. Pour les y aider, il prépare un document *les Règles des Visiteurs*, approuvé par le Chapitre de 1856. Au retour, les Assistants devaient lui présenter un rapport détaillé ... Il aurait bien voulu pouvoir visiter nos Frères d'Amérique, mais le médecin le lui déconseilla. Il ne se rendit même pas à la "petite Amérique".

- Un autre moyen d'animation important aux yeux du Frère Polycarpe, c'étaient les retraites annuelles. Il considérait ce temps comme une période d'approfondissement religieux, de discernement, d'évaluation et éventuellement de mise au point sur le plan collectif et individuel. Il rencontrait personnellement chaque retraitant et prononçait conférences et réflexions spirituelles très appréciées. Il a présidé ainsi toutes les retraites de Paradis (17), cinq des sept de Lyon et six des neuf de Marvejols (28 au total). Ceux qui ont eu à organiser ou animer des retraites peuvent s'imaginer l'énormité du travail accompli surtout lorsque l'on songe que, sur la fin, c'étaient 400 frères qu'il dirigeait.
- Le Frère Polycarpe a laissé aussi une volumineuse correspondance formée de lettres officielles, de circulaires et de lettres personnelles. Les lettres officielles ont été rédigées surtout de la main du Frère Adrien, secrétaire du Frère Polycarpe depuis 1845 (et qui deviendra son successeur). Mais l'inspiration provient du Frère

Supérieur. On y trouve partout une exquise courtoisie et une grande déférence envers le clergé, ce qui a toujours été une caractéristique de notre Institut.

Le Frère Stanislas estime à 80 le nombre de circulaires écrites par le Frère Polycarpe. On n'en a gardé qu'une vingtaine, la plupart essentiellement administratives. Mais deux pourtant abordent des sujets religieux : la vie religieuse et la vie fraternelle.

Mais ce sont surtout les lettres personnelles qui permettent de connaître le directeur spirituel. Hélas ! on ne dispose pas de toutes, loin de là, parce que les destinataires n'ont pas voulu les transmettre, étant donné leur caractère intime. Heureusement, le Frère Daniel, chargé par le Frère Adrien d'écrire la biographie du Frère Polycarpe, avait reçu du Frère Athanase, supérieur des maisons d'Amérique, toutes les lettres que les Frères missionnaires avaient bien voulu lui remettre. Le paquet avait été envoyé avec promesse de retour. Mais il se trouve toujours dans les archives de la Maison généralice.

Dans ces lettres, on voit le Frère Polycarpe félicitant, réprimandant, conseillant, insistant sur la Règle, la prière, l'amour du travail, l'éloignement du monde et l'union fra-

ternelle, toujours avec une grande simplicité, beaucoup de douceur et souvent avec un discret humour. Sans cesse il encourage; on pourrait en citer des quantités d'exemples. Ainsi: " Ne vous découragez jamais, lors même que vos efforts vous paraissent donner peu de résultats." (Au Frère David, 26 décembre 1856). « Allons, mon bien cher Frère, ne vous laissez point aller au découragement. Pénétré du sentiment de votre faiblesse, soyez plein de défiance de vous-mêmes ; mais que votre confiance en Dieu soit sans borne. » "Soyez donc toujours plein de courage ayez confiance ; on est bien fort quand on est sous la protection divine." " Ne vous laissez jamais abattre, lors même que vous feriez quelque chute" ... etc.

Voilà comment notre cher Frère Polycarpe dirigeait et animait ses Frères. On voit bien comment il concevait sa tâche: comme il était loin de l'administrateur froid et détaché qui commande à une société et qui " fait marcher" son monde ! Chez lui, c'est un engagement personnel et profond de toute sa personne au mépris de sa tranquillité et de son repos. C'est un contact personnel avec chaque Frère, malgré le nombre qui devenait impressionnant. Il demeure pour nous le modèle du supérieur, qui a inspiré et qui, je crois, inspire encore, beaucoup nos Frères chargés du service de l'autorité.

4. Le Frère Polycarpe et le charisme de l'Institut

Il reste à nous interroger - puisque tel est, au fond, notre véritable propos - sur la manière dont le Frère Polycarpe s'est comporté vis-à-vis du charisme de la fondation. Lui qu'on a appelé le second Fondateur de l'Institut, n'a-t-il pas fondé un second Institut sans grand rapport avec le premier? Je vous rassure tout de suite : le Frère Polycarpe a vraiment poursuivi l'œuvre du Père André Coindre, dans une fidélité totale, scrupuleuse et dynamique. Certes l'Institut s'est développé à tous les points de vue : législation, gouvernement, œuvres, spiritualité, mais notre premier Frère Supérieur a agi en tout dans l'esprit du Fondateur. Je voudrais le montrer rapidement en abordant sa référence explicite au Père André, le maintien et le développement de la mission première, la spiritualité de l'Institut, enfin l'esprit

fraternel dans la communauté.

a) Sa référence explicite au Fondateur

Elle apparaît d'abord à l'occasion de la rédaction des Règles : « Les Règles et les Statuts de la Congrégation, disait notre pieux Fondateur, doivent être basés et dressés d'après l'expérience. Voilà pourquoi il mit d'abord ses frères à l'œuvre, espérant rédiger plus tard leurs Constitutions; mais une mort prématurée ne lui en laissa pas le temps. Cet homme, si éminemment recommandable, fut ravi à la tendresse de ses enfants, qui perdirent en lui leur principal soutien et qui ont pu mesurer depuis, l'étendue de la perte qu'ils ont faite. Il est urgent que la Congrégation s'organise définitivement. D'après l'appréciation de son fondateur, elle doit établir elle-même son mode de

gouvernement, selon l'expérience déjà acquise. » Peut-on parler avec plus de vénération du Fondateur, qu'il n'avait pas connu personnellement, ce qui suppose que les Frères qui le précédaient avaient pour André un vrai sentiment filial, et se situer plus fidèlement dans son sillage ?

En accueillant les capitulants chargés de l'examen des Règles qu'il a préparées, il évoque à nouveau le Père André Coindre : "Notre réunion était d'autant plus urgente et d'autant plus nécessaire que notre vénérable Fondateur a vécu moins longtemps avec nous. Il écrivait de Blois, en février 1826, qu'il ne pouvait pas s'occuper de la rédaction des Règles parce qu'il était accablé d'ouvrage ; et il ajoutait que les Règles et les Lois ne sont parfaites que lorsque l'expérience a fait connaître ce qu'il fallait faire ou éviter : qu'on fasse du provisoire, ajoutait-il, et, un jour, nous nous occuperons du reste."

C'est dans ce sentiment de fidélité qu'il fait appel à tous les Frères pour qu'ils lui envoient les écrits du Père Coindre qu'ils pourraient déterminer : "Pour remplir fidèlement (notons le mot) une tâche aussi difficile (que la rédaction des Règles), nous avons besoin de votre concours et vous nous le fournirez en nous faisant passer tous les documents qui auraient pu vous être remis par notre vénérable Fondateur ou qui, sans vous avoir été remis par lui, vous seraient parvenus par une tradition fidèle (deuxième fois, ce mot).

Dans la plupart des manuscrits de nos saintes Règles, nous avons un chapitre des conditions de l'obéissance qui a été pris tout au long dans d'autres auteurs, tandis que nous savons que notre pieux Fondateur nous a laissé un petit traité de l'obéissance particulier à notre Institut.

Nous avons aussi, dans le petit livre imprimé à notre usage, un formulaire de directoire qui n'est pas celui qui a été composé par notre bon Père ; et nous tenons cependant à conserver avec un scrupuleux soin les moindres travaux que son zèle lui a fait entreprendre pour nous et pour tous ceux qui seront à l'avenir ses enfants (cette dernière proposition est remarquable par la conviction profonde de la mission de notre Institut dans le temps.)

Les lettres écrites de sa main, dictées par son zèle, les copies des choses écrites ou dictées par sa piété (...) nous seront transmises au plus tôt. " (Circulaire du 8 janvier 1843).

Dans la circulaire préparatoire au Chapitre de 1856, alors que quelques abus ou du laisser-aller se rencontraient (déjà !) dans certaines communautés, le Frère Polycarpe invite les Frères à signaler " les abus qui tendent à s'introduire parmi nous, les divers points sur lesquels on se relâche généralement et enfin les remèdes qui paraîtraient propres à la conservation ou à la prospérité d'une Congrégation qui veut atteindre le but de son pieux Fondateur."

Comment, enfin, ne pas voir, comme un écho de la fameuse méditation du Père André pour les Religieuses de Jésus-Marie : " Je ne veux paraître que quand mon époux paraîtra ; je ne veux de gloire qu'avec Lui ; tant qu'il sera caché, je veux être caché avec lui ; tant qu'on l'humiliera, je veux être humiliée avec Lui", ou de sa demande de mourir dans l'humiliation, dans cette prière du Frère Polycarpe : « Avec le secours de votre grâce, ô mon divin Sauveur, je veux tendre à l'abnégation de moi-même, m'efforçant de préférer toujours la souffrance aux douceurs de la vie, la pauvreté aux richesses, l'abaissement et les mépris aux honneurs et à la réputation ... »

b) Sa fidélité à la mission

Le premier article des Statuts de 1846, formulés par le Frère Polycarpe, reprend, on s'en douterait, les objectifs missionnaires du Père Coindre : " L'Institut des Frères de l'Instruction Chrétienne (c'est alors le nom officiel devant l'administration civile) des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie se composera de sujets de bonne volonté disposés à se vouer à l'instruction chrétienne des jeunes gens, dans les villes ou les campagnes où ils seront autorisés à tenir des écoles primaires." Et, un peu plus loin : "Bien que l'Institut soit spécialement voué à l'instruction primaire, il se charge également de la direction d'établissements d'utilité publique, tels que providences, orphelinats, écoles de sourds-muets. " (Frère Stanislas, *Supérieurs généraux 1821-1859*, p.196) On voit donc qu'il est erroné de prétendre que l'Institut, à partir de la mort du Père Fondateur, s'est spécialisé dans le seul milieu scolaire. Le « Pieux-Secours » n'a pas été l'exception. Au contraire, c'est une tradition chez nous, depuis toujours, de rejoindre des jeunes en détresse, dans divers centres et foyers. Dès 1842, l'Institut a fondé au Puy une école de sourds-muets ; et faut-il rappeler que notre première fondation aux Etats-Unis a consisté dans l'orphelinat de Mobile. Par conséquent, les fondations actuelles comme l'orphelinat du Chili et du

Pérou, le foyer de la Province du Brésil, l'implantation d'une communauté active en Quart-monde en France, et d'autres œuvres de ce genre au Canada ou ailleurs, se situent tout à fait dans la ligne du Père Coindre, réaffirmée par le Frère Polycarpe.

C'est encore la même fidélité qui fait reprendre au Frère Polycarpe la volonté du Fondateur: "mon œuvre ne se limite pas à un diocèse!" On trouve, en effet, dans l'article 2 des Règles de 1843, élaborées par le Supérieur : " C'est une chose conforme à leur vocation de voyager en divers pays, et de fixer leur demeure en quelque région du monde que ce soit où ils pourront espérer de rendre à Dieu plus de services et d'être plus utiles au salut des enfants" et, dans l'article 11 des Statuts de 1856 : " L'institut ne se bornera pas à un diocèse ni même à la France, mais il s'étendra, avec l'agrément des ordinaires, partout et dans tous les pays du monde (quelle audace et quelle foi dans ces paroles!) où la Providence l'appellera ... " Cet article ne fait que codifier la pratique constante du Frère Polycarpe qui étendit l'Institut dans plusieurs diocèses de France et fonda en Louisiane.

c) La spiritualité de l'Institut

On note la même fidélité au charisme dans le maintien et le développement de la spiritualité d'Institut. On a vu qu'André Coindre, tout en consacrant ses Frères au Cœur de Jésus et en leur recommandant de le contempler et de vivre en son amour, avait finalement laissé assez peu de textes sur cette spiritualité. Le Frère Polycarpe écrira davantage sur ce sujet fondamental et laissera de très belles pages. On n'aura pas dit grand-chose en rappelant l'article deux des statuts qu'il a préparés: "les membres de cet Institut prendront le titre de Frères de l'Instruction chrétienne sous le vocable des Sacrés Cœurs de Jésus et de Marie, auxquels ils auront une dévotion particulière."

Plus intéressants, à mon sens, les éléments qu'on trouve dans la circulaire annonçant la fondation en Amérique. Par deux fois, il revient sur la spiritualité de notre mission : " Quels sont dans notre petite Congrégation les cinq membres privilégiés que le Seigneur s'est choisis pour aller faire connaître son adorable Cœur et glorifier son saint nom au-delà de l'océan?..." et encore : « Vous croyez-vous capables de sacrifier patrie, amis, parents, biens, pour aller découvrir au loin les trésors inépuisables du Cœur de Jé-

sus ».

Dans la circulaire de novembre 1853, il évoque notre "congrégation qui émane pour ainsi dire du Cœur adorable de Jésus, arrosée et fécondée par le sang qui découle de ce divin cœur ... Il y a là plus que des paroles habituelles ou des clichés qu'on trouvait partout. Les quelques autres citations qui vont suivre, montrent que le Frère Polycarpe tenait les yeux fixés sur le Christ au Cœur transpercé, que c'était le centre de sa vie spirituelle et celui qu'il concevait aussi pour tous les Frères.

Ce passage, même ni l'expression a quelque peu vieilli, témoigne d'une profonde attitude mystique, centrée sur le Cœur de Jésus, qui rejoint, au-delà de Marguerite-Marie, François d'Assise et Sainte Gertrude : "Que ne puis-je posséder un cœur semblable à celui de mon Jésus ! Comme j'aurais en partage la bonté, le charme de la douceur et de l'humilité : j'aurais aussi le zèle qui s'immole pour la gloire de Dieu, qui se dévoue pour le salut des âmes (...). S'il ne m'est pas donné une telle faveur, je veux du moins établir ma demeure en lui (...) Daignez me permettre d'approcher mes lèvres de votre divin Cœur (...) Me serait-il permis, ô mon doux Jésus de le choisir pour le lieu de mon repos et de n'en sortir jamais ? " (Résolutions de retraite).

Il voudrait que sa ferveur pour le Cœur de Jésus passe chez tous les Frères, "N'oubliez pas que vous êtes tous des Frères du Sacré-Cœur et qu'en cette qualité, vous devez brûler des mêmes flammes qui le consomment. Or le zèle de la gloire de Dieu et du salut des âmes, tel est le feu qui le dévore : c'est aussi cette fournaise ardente qui doit brûler dans vos cœurs (...) (Lettre aux frères d'Amérique, 20 août 1852). " Que ne puis-je vous introduire dans l'intime du Cœur adorable de Jésus et y entrer avec vous pour être brûlé et consumé des ardeurs de la divine charité ... « Je prie le Sacré-Cœur de Jésus d'allumer un incendie dans le vôtre pour le consumer du feu céleste. " " Demandez au bon sauveur de vous donner une place dans son cœur sacré, afin que vous puissiez y établir votre demeure pour toujours. » (Divers extraits de Lettres)

On aura remarqué l'image si fréquente du Cœur de Jésus comme la demeure du Frère : une manière d'exprimer non seulement le refuge auprès du Christ à l'abri du mal et des épreuves, mais surtout l'identification au Sauveur en Croix dont le côté reste ouvert, lui qui accepte parfaite-

ment la volonté du Père, qui pardonne et qui se donne lui-même totalement. Cette image, nous l'avons déjà vue très explicite chez André Coindre. La deuxième image, celle du feu qui symbolise la passion de l'amour, se trouvait aussi très développée dans la consécration de Claudine Thévenet.

d) L'esprit fraternel dans la communauté

Il nous reste à observer comment le Frère Polycarpe a maintenu et développé l'esprit du Fondateur, en ce qui concerne la manière de vivre des Frères, leurs relations, les relations avec l'autorité, bref l'esprit de communauté.

Dans sa circulaire du 8 janvier 1843, il écrit : " Je rends de continuelles actions de grâce à Dieu de ce qu'(...) il a répandu en vous avec une grande abondance l'esprit de votre vocation qui est un esprit de foi vive, d'une ferme confiance et d'une charité tendre." Cette dernière expression « charité tendre » mérite d'être retenue; elle se situe dans la droite ligne du Père Coindre. Il ajoute : " Puisse cet esprit de mansuétude, de candeur, de simplicité et de cordialité (...) s'étendre sur tous vos jours, passer dans le cœur de tous ceux qui s'uniront à nous (encore ce pari sur l'avenir du second Fondateur) et s'y perpétuer de génération en génération." C'est ce que nous essayons de faire, je crois.

Cet esprit se maintient à travers des choix très concrets de règles de discernement et de mode de vie. Comme le faisait largement le Père Coindre, le Frère Polycarpe continue à admettre des aspirants destinés à des tâches manuelles, sans les distinguer des autres. On en voit un exemple quand il annonce au Frère David qu'il enverra bientôt aux Etats-Unis " un menuisier charpentier (...) qui sera économe", " un boulanger ", " un charron qui fera (vos) voitures et les autres instruments aratoires et même de fort jolis sabots, si vous voulez en porter, un tailleur, qui pourra au besoin carder la laine, peigner le chanvre et filer, peut-être même faire de la toile ; puis un autre pour avoir soin du bétail ; et enfin, j'espère, deux autres bons cultivateurs dont l'un est au surplus bon vigneron et l'autre bon jardinier, même fleuriste et entendu dans les plantations d'arbres à fruits." (7 mars 1853). Evidemment cet envoi massif de Frères aux emplois manuels est destiné à la ferme du Dubuque, mais on sait qu'il y avait partout des Frères chargés du matériel et compétents en ces tâches. Et cette tradition se poursuit heureusement jusqu'à nous :

elle fait partie de notre charisme.

Fidèle au Père Coindre, le Frère Polycarpe n'acceptera pas non plus de Frères solitaires, c'est-à-dire vivant hors d'une communauté de Frères, ce qui n'était pas rare à l'époque, nous y avons déjà fait allusion. Dans certains instituts, certains frères vivaient seuls avec le curé d'une paroisse et s'occupaient du catéchisme et de la sacristie. Ainsi les Frères de Ploermel acceptaient des fondations d'écoles à un ou deux Frères . C'était une tradition qui remontait au Concile de Trente et à Charles Borromée.

Jamais le Père Coindre ni le Frère Polycarpe n'envisagèrent d'envoyer un frère seul en paroisse pour la « pastorale » : ils ne dissocièrent jamais l'évangélisation de la formation humaine, ni surtout la vie religieuse d'une vie communautaire étroite. L'un et l'autre ont veillé à réunir toutes les conditions pour que cette dernière se réalise le mieux possible. On voit ainsi le Frère Polycarpe menacer de retirer les Frères de l'école de Dubuque, si on ne leur bâtit pas une résidence à part, parce que, logeant à l'Archevêché, ils se trouvent constamment avec des hôtes de passage dans la maison.

On sait aussi qu'il exigeait pour ses Frères un salaire assez élevé, là où on pouvait l'accorder, sachant bien que la vie quotidienne d'une communauté s'accommode difficilement d'un héroïsme de tous les instants.

Bien dans la tradition du Père Coindre aussi, la manière dont le Frère Polycarpe a fait appel à l'expérience des Frères, a sollicité leur avis, leur a fait confiance. Ainsi, au moment de rédiger les Règles. " Pendant trente années, nous avons dû acquérir quelque expérience et nous devons déjà voir, quoique nous ayons été bien souvent réduits à aller à tâtons, la voie dans laquelle il aurait fallu se tenir, et celle qui devra guider nos pas à l'avenir. La Congrégation aurait dû peut-être s'organiser plus tôt, mais il me semble que jusqu'ici elle n'avait pas pour cela les éléments nécessaires et que déjà, elle les possède. Toutefois vous serez juges pour décider s'il faut encore improviser ou mettre immédiatement la main à l'œuvre."

"Ma persuasion et mon avis sont qu'il doit y avoir dans l'Institut un pacte fondamental qui détermine définitivement l'organisation de la société." Retenons l'heureuse expression de « pacte fondamental », un pacte, c'est un contrat

entre des personnes ! Le Supérieur ajoute encore: « Nous avons donc à dresser des statuts (...) et à porter chacun avec bonne volonté, notre petit tribut de lumière et d'expérience, pour avoir au plus tôt des Constitutions ... J'ai pris tout naturellement l'initiative dans cette importante affaire (...) Veuillez, je vous prie, me dire toute votre pensée sur les modifications qu'il conviendrait de faire à chaque article de ces statuts. »

Nous ne pouvons non plus omettre de signaler l'insistance que le Frère Polycarpe mettait sur la charité fraternelle: "Persuadons-nous que la charité fraternelle doit être l'âme de notre Congrégation; que tant qu'elle en sera animée, elle vivra, elle prospérera ; mais si, au contraire, la charité fraternelle venait à s'affaiblir ou à s'éteindre, on la verrait, faible et sans vie, se consumer comme un feu de paille. " C'est du Père André Coindre tout pur. (V. lettre II, entre autres : « Que les Frères soient très unis entre eux ! »)

Enfin, le Frère Polycarpe aura été fils du Père Coindre dans sa manière d'être avec les Frères. Il se dit "celui que le Seigneur a placé sur vous pour être, non pas votre maître, mais votre père, lequel, en cette qualité, vous porte tous dans son cœur, comme ses très chers enfants." (Circulaire sur *la Charité fraternelle*).

Les Frères qui ont bénéficié de sa direction ont tous témoigné qu'il était, en effet, ce père qu'on aimait, qu'on respectait et qu'on n'aurait pour rien au monde voulu peiner. Et pourtant tous étaient à l'aise avec lui et même familiers. Sa conversation était enjouée : il aimait taquiner et

acceptait volontiers qu'on lui rende la pareille. Il était si délicat qu'il ne supportait pas d'avoir contristé quelqu'un et cherchait toujours à apaiser celui qu'il avait blessé. On dit même que sa bonté le trahissait toujours en face d'un Frère qui méritait des reproches : aussi préférait-il les lui adresser par lettre.

A Paradis, il se rendait souvent, auprès des novices, à la récréation, et causait familièrement avec eux leur donnant des nouvelles des communautés, de l'Amérique ou des Pyrénées. Au retour de ses visites, il racontait les merveilles de foi et de charité qu'il avait vues chez les Frères, dans des entretiens simples et enjoués. Son enjouement faisait le charme de ses lettres. J'en donne un seul exemple bien significatif. Il s'agit d'une lettre au Frère Jean-Claude qui a quitté le poste d'infirmier à Paradis pour se rendre en Amérique : "Vous me dites être souvent (par la pensée) dans ma chambre où vous m'avez rendu des services, dont je vous remercie. Mais cependant, si je vous y voyais, je vous chasserais à coups de bâton, puisque vous nous avez laissé sans infirmier et que, depuis votre départ, notre infirmerie a été mal servie.

D'un autre côté, il faudrait plutôt m'en réjouir, puisque, depuis votre départ, il n'y est plus mort personne, tandis qu'il semblait que vous visiez à enterrer tout le monde.

Enfin, priez pour eux et faites un saint vous-même je me contenterai de cela pour toute satisfaction."

Conclusion

Arrêtons nos citations. On pourrait sans doute en ajouter beaucoup d'autres. Mais je pense que nous sommes maintenant suffisamment convaincus que notre second Fondateur est bien dans la ligne du premier, qu'il a reçu d'André Coindre, le

charisme de la Fondation avec tous ses confrères, qu'il l'a gardé, comme le trésor de l'Évangile, qu'il l'a développé et qu'il en a tiré pour ses contemporains et pour nous, de l'ancien et du toujours neuf qui nous fait vivre.